



LES ASSOCIATIONS
DU SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL
EN AUVERGNE

Juin 2010 – version 2



Avant-propos

Les associations de solidarité rendent des services essentiels aux populations les plus fragiles. C'est leur vocation. Mais elles pèsent également un poids économique important, notamment par les nombreux emplois qu'elles offrent. Pourtant, ce fait fut longtemps ignoré. Cette étude permet d'y remédier. L'UNIOPSS est heureuse d'y avoir participé.

Dominique BALMARY, Président de l'UNIOPSS

Le secteur associatif sanitaire et social joue un rôle majeur dans chaque région, tant en termes de services que de développement des liens sociaux. La Caisse d'Épargne est très heureuse de s'associer à cette publication qui vient opportunément apporter de riches informations sur ce secteur.

*Évelyne KERJOLIS CAUWIN, Caisse d'Épargne Auvergne Limousin,
Directeur du marché de l'Économie Sociale*



Le secteur sanitaire et social et ses enjeux

Connaît-on bien l'importance du secteur associatif sanitaire et social dans la région ?

Les associations ne sont pas les seules à intervenir dans ce domaine, mais elles sont essentielles : présentes au plus fin du territoire, jusque dans les quartiers sensibles et jusque dans les plus petits villages, elles apportent **un lien social** incomparable, **un soutien et des services** indispensables. Elles sont aussi **porteuses de nombreux emplois**.

Cette présentation vise deux objectifs :

- Mieux faire connaître **les principaux éléments chiffrés** concernant le secteur sanitaire et social au sein des associations de la région, en la situant dans l'ensemble national,
- Partager quelques constats avec les acteurs et les décideurs locaux, notamment **en insistant sur les spécificités de la région**.

Elle comporte trois parties, successivement consacrées aux créations d'associations, à l'estimation du nombre d'associations existantes aujourd'hui, et à l'emploi.

Ces monographies régionales ont vocation à la plus large communication, à l'intention des acteurs et observateurs du secteur associatif et des décideurs de la région.



Nos sources et notre expertise

- Les services du Journal officiel, ainsi que ceux du Ministère de l'Intérieur, pour les créations d'associations,
- La direction des études de l'ACOSS - Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale (URSSAF), et la caisse centrale de la Mutualité Sociale Agricole, pour le bilan de l'emploi associatif et plus largement de l'économie sociale,
- Un comité composé d'universitaires et d'experts de la vie associative et du bénévolat,
- Un réseau de consultants sur l'ensemble du territoire, dans les Maisons des associations, les services publics, et les collectivités territoriales.

Les données présentées ici ne sont pas arrondies. Elles doivent cependant être lues avec prudence pour tenir compte de la marge d'erreur inhérente à tout recensement.



Chiffres clefs du secteur associatif sanitaire et social

Un secteur vivant, avec plus de 200 créations d'associations nouvelles chaque année.

Un périmètre de plus de 4.000 associations actives aujourd'hui.

Parmi elles, les associations employeurs représentent près de 850 établissements (cf annexe 1). Ils emploient plus de 23.300 salariés, soit 58,8% du total des emplois associatifs, et 6,8% du total de l'emploi privé de la région.

Dans la région, 2,4% de ces salariés relèvent du régime agricole, contre 1,5% pour l'ensemble de la France.

Entre 2000 et 2008, le nombre de salariés associatifs dans ce secteur a augmenté de 28,8% (27,7% au niveau national). Ce qui tranche avec une augmentation plus modeste de l'ensemble du secteur privé régional (5,9%).

Entre 2007 et 2008, le secteur sanitaire et social a toutefois connu une hausse de 2,1% du nombre des salariés dans les associations (pour une progression nationale de 1,9%).

Ce travail a été réalisé par l'équipe de Recherches & Solidarités (Cécile BAZIN, Marie DUROS, Iwanig LE VAILLANT, Alexis GUYONVARCH et Jacques MALET), en lien étroit avec Romain GUERRY, conseiller technique à l'UNIOPSS, Sylvie MATHIEU, directrice de l'URIOPSS de Lorraine, Catherine VAN ROMPU et Rémi MONOT de la Caisse d'Epargne.



I – Le flux des nouvelles associations

Dix ans de créations d'associations

Il est indispensable, pour les acteurs concernés, de connaître le flux d'arrivée des nouvelles associations inscrites dans le secteur. Pour une observation pertinente, nous avons pris en compte la période de deux années qui s'est écoulée depuis la mise en place de la nouvelle nomenclature du Registre National des Associations (2007-2008 et 2008-2009).

	Nombre moyen annuel de créations d'associations répertoriées dans chacun des deux thèmes, au sein de la région	Répartition (en %) ⁽¹⁾	
		Régionale	Nationale
Santé	76	3,9%	4,4%
Social	134	7,0%	7,7%
Total des créations	1 558	100%	100%

Source : Services du Journal officiel. Lecture : depuis 2 ans, 3,9% des inscriptions sont répertoriées sous le thème « Santé » en Auvergne, pour une proportion de 4,4% en moyenne nationale. (1) Précisons qu'une même association peut-être enregistrée sous deux thèmes, pour tenir compte de son éventuelle polyvalence. Est ici étudiée la répartition des inscriptions dont font l'objet les associations nouvelles, inscriptions dont le nombre dépasse donc forcément le nombre de créations.

Ces deux secteurs représentent ensemble près de 11% du total des créations d'associations, au cours des deux dernières années, dans la région.

Cette proportion est inférieure au repère national (12,1%).

Les associations nouvelles sanitaires et sociales

Depuis avril 2007, la nouvelle nomenclature permet de répartir plus finement les inscriptions. Ce tableau présente le bilan pour les associations créées au cours des 2 dernières années associatives : 2007-2008 et 2008-2009.

	Inscriptions (moyenne annuelle)	Région (en %)	France (en %)
Santé	63	83,4	85,7
Services et établissements médico-sociaux	13	16,6	14,3
Total Santé	76	100,0	100,0
Interventions sociales	42	31,1	27,5
Associations caritatives et humanitaires	71	52,8	55,7
Services familiaux et aux personnes âgées	22	16,1	16,8
Total Social	134	100,0	100,0

Source : Journal officiel. Traitement R&S. Lecture : Depuis 2007, 76 associations nouvelles ont été inscrites annuellement sous le thème « Santé » et parmi elles, 13 sous l'activité « Services et établissements médico-sociaux ».

La répartition régionale, au sein du secteur santé, est comparable au repère national. Pour le secteur social, le secteur des interventions sociales est proportionnellement un plus présent ici.



II – Le périmètre du secteur associatif aujourd’hui



Combien d'associations dans la région ?

Personne ne peut avancer un chiffre avec certitude car si on connaît la date de naissance d'une association, on ne connaît généralement pas la date de sa fin d'activité ou de sa mise en sommeil. Nous procédons par estimation à partir de quatre critères complémentaires parfaitement maîtrisés, et mesurés dans chaque département de la région :

- Le nombre de créations observé sur 10 ans, rapporté au total national (1)
- Le nombre d'associations employeurs, suivi annuellement (2)
- Le nombre de clubs sportifs, suivi annuellement (2)
- La pérennité des associations observée à partir du secteur du sport (1)

Sur cette base, la fourchette prudente que l'on peut avancer se situe entre 24.000 et 25.000 associations en activité en Auvergne

(1) A partir des travaux de Recherches & Solidarités – (2) A partir de la part que ces associations représentent dans l'ensemble du secteur associatif, selon le Centre d'économie de la Sorbonne.

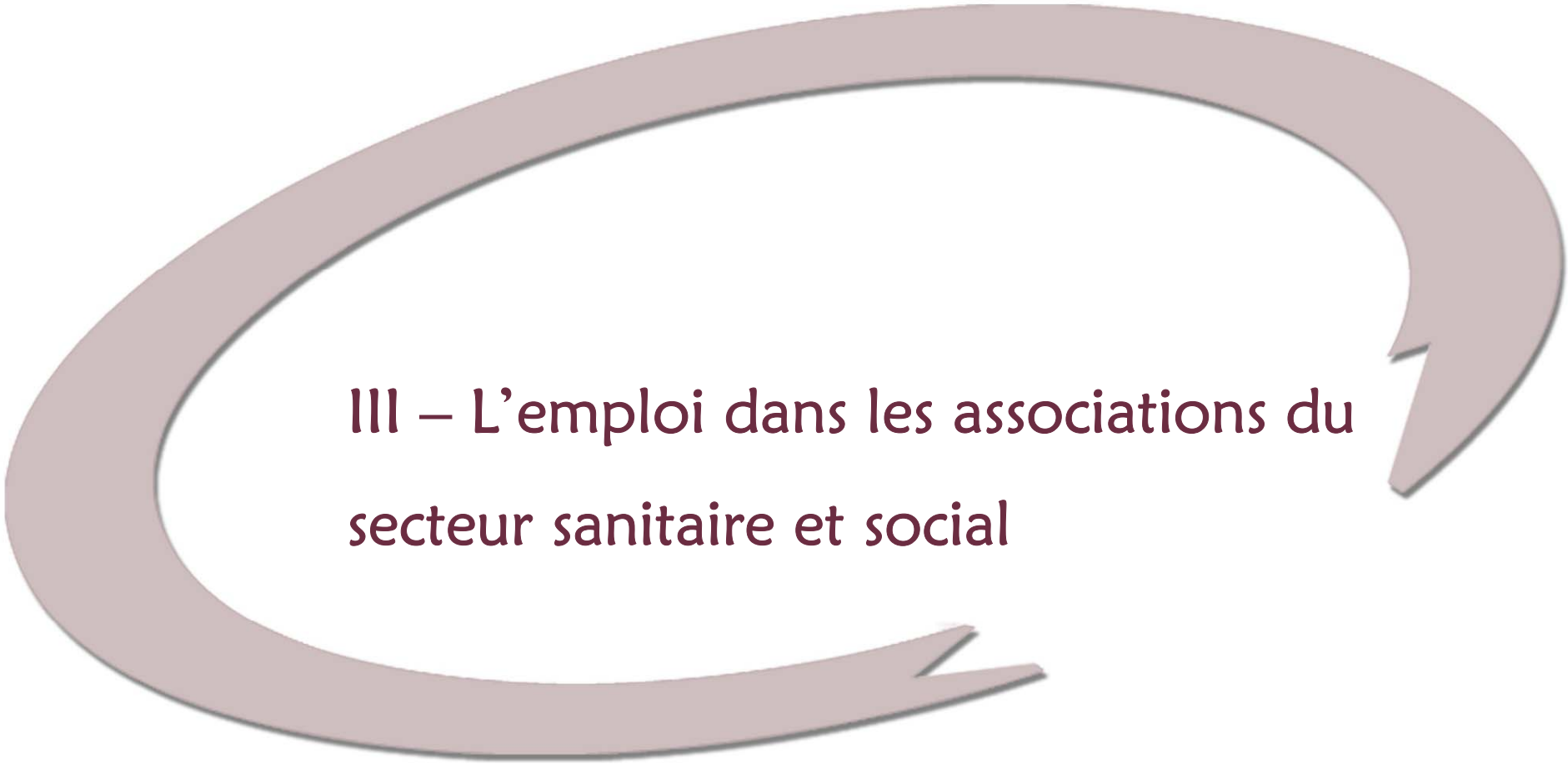
Et dans le secteur sanitaire et social ?

A partir de l'estimation du nombre total des associations dans la région, et en considérant que la proportion nationale des associations du secteur sanitaire et social est de l'ordre de 17%⁽¹⁾ nous affinons cette proportion en fonction des résultats régionaux, selon deux critères complémentaires :

- Le nombre de créations régionales observé dans le secteur sur 10 ans
- Le nombre d'associations employeurs dans le secteur sanitaire et social, dans la région

Sur cette base, la fourchette prudente que l'on peut avancer se situe entre 4.000 et 4.500 associations en activité, dans le secteur sanitaire et social, dans la région.

(1) Selon les évaluations du Centre d'économie de la Sorbonne.



III – L'emploi dans les associations du secteur sanitaire et social

Un enjeu fort dans la région

La nouvelle nomenclature d'activités française de l'INSEE, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2008, permet de distinguer la santé, les activités médico-sociales avec hébergement et les activités sans hébergement. Ce tableau présente cette distinction et montre le poids que représente le secteur sanitaire et social, rapporté à l'ensemble du secteur associatif régional.

	Employeurs	Emplois	Masse salariale (en K €)
Santé	62	3 650	103 789
Hébergement médicalisé	101	4 780	99 146
Hébergement social	144	2 997	65 531
Action sociale sans hébergement	540	11 916	163 259
Ensemble sanitaire et social	847	23 343	431 725
Part au sein du secteur associatif	20,7%	58,8%	61,9%

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Données 2008. Lecture : Le secteur sanitaire et social représente 847 employeurs, soit 20,7% des employeurs associatifs. Il occupe 23 343 emplois, soit 58,8% des emplois associatifs. Il a distribué 432 M€ de salaires, soit 61,9% de la masse salariale des associations.

Avec 58,8% de l'emploi associatif et 61,9% de la masse salariale distribuée, le secteur social est le plus gros pourvoyeur d'emplois associatifs de la région. Des associations de grande taille, vu la part relativement faible des employeurs associatifs (20,7%).

Une forte croissance de l'emploi depuis 2000

	Évolution du nombre d'emplois entre 2000 et 2008 (en %)	
	Dans la région	Au niveau national
Santé	+ 10,0%	+ 5,4%
Hébergement médicalisé	+ 30,8%	+ 23,6%
Hébergement social	+ 20,8%	+ 29,6%
Action sociale sans hébergement	+ 38,0%	+ 35,9%
Ensemble sanitaire et social	+ 28,8%	+ 27,7%
Secteur associatif	+ 21,6%	+ 20,1%
Ensemble du secteur privé	+ 5,9%	+ 10,1%

Source : ACOSS-URSSAF. Données 2008. Lecture : dans la région, l'emploi associatif du secteur de la santé a augmenté de 10%, pour une moyenne nationale de 5,4%.

Sur 8 ans, l'emploi associatif dans le secteur de la santé et dans celui de l'hébergement médicalisé a connu une plus forte croissance ici qu'au plan national. L'évolution dans l'hébergement social y est en revanche moins soutenue.

Au bilan, l'emploi du secteur sanitaire et social a évolué un peu plus vite qu'au plan national, et a progressé plus nettement que l'ensemble de l'emploi associatif régional.

Emplois dans le secteur médicalisé

	Effectifs salariés en région	Répartition en %	
		Régionale	Nationale
Santé	3 650	43,3	45,0
Hébergement médicalisé pour personnes âgées	1 810	21,5	21,5
H. médicalisé pour enfants handicapés	1 908	22,6	23,6
H. médicalisé pour adultes handicapés et autres	1 062	12,6	9,9
Total	8 430	100,0	100,0

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Données 2008. Le secteur de la santé figure ici avec l'ensemble des hébergements médicalisés.

Dans la région, on observe proportionnellement un plus grand nombre de salariés dans le secteur médicalisé pour adultes handicapés.

Au bilan, il y a environ 8.500 salariés dans les associations du secteur médicalisé en Auvergne.

Taille des associations dans le secteur médicalisé

	Taille moyenne des associations	
	Régionale	Nationale
Santé	58,9	38,1
Hébergement médicalisé pour personnes âgées	41,1	43,1
H. médicalisé pour enfants handicapés	48,9	52,6
H. médicalisé pour adultes handicapés et autres	59,0	56,2
Total secteur médicalisé	51,7	43,4

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Données 2008. Les résultats sont obtenus à partir du nombre de salariés rapporté au nombre d'employeurs. Lecture : dans la région, les associations du secteur de la santé occupent en moyenne 58,9 salariés (38,1 au national).

Nous sommes ici en présence d'associations importantes, dont le nombre moyen de salariés est nettement au dessus de la moyenne nationale (51,7 contre 43,4 salariés).

Ceci est essentiellement le fait des associations de santé : 58,9 salariés en moyenne contre 38,1 au niveau national.

Emplois dans l'hébergement social

	Effectifs salariés en région	Répartition en %	
		Régionale	Nationale
H. social pour handicapés mentaux et malades mentaux	1 415	47,2	37,6
H. social pour toxicomanes	0	0,0	1,3
H. social pour personnes âgées	394	13,2	10,1
H. social pour handicapés physiques	NC	NC	6,8
H. social pour enfants en difficultés	731	24,4	25,6
H. social pour adultes et familles en difficultés et autre	397	13,2	18,6
Total hébergement social	2 997	100,0	100,0

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Données 2008. L'ensemble du secteur social avec hébergement est ici regroupé. NC : Non Communicable en raison du secret statistique.

Au sein de l'hébergement social, l'accueil pour handicapés mentaux représente ici près de la moitié des salariés.

L'hébergement pour handicapés physiques et l'accueil pour adultes et familles en difficultés sont en revanche proportionnellement moins présent qu'au plan national.

Taille des associations dans l'hébergement social

	Taille moyenne des associations	
	Régionale	Nationale
H. social pour handicapés mentaux et malades mentaux	26,2	31,4
H. social pour toxicomanes	NS	13,9
H. social pour personnes âgées	24,6	24,6
H. social pour handicapés physiques	NS	39,4
H. social pour enfants en difficultés	21,5	29,7
H. social pour adultes et familles en difficultés et autre	10,4	18,7
Total hébergement social	20,8	26,8

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Données 2008. NS : Non Significatif compte-tenu du faible nombre de références. Lecture : dans la région, les associations dans le secteur de l'hébergement social pour handicapés mentaux occupent en moyenne 26,2 salariés (31,4 au national).

Au sein de l'hébergement social, la taille des associations est ici inférieure à la moyenne nationale : environ 21 salariés contre un peu moins de 27. La plupart des secteurs sont concernés et notamment l'accueil d'enfants, d'adultes et de familles en difficultés.

Emplois dans le secteur social sans hébergement

	Effectifs salariés en région	Répartition en %	
		Régionale	Nationale
Aide à domicile	4 188	35,1	32,9
Accompagnement d'adultes handicapés ou de personnes âgées	118	1,0	1,2
Aide par le travail	3 505	29,4	25,9
Accueil de jeunes enfants	333	2,8	6,0
Accueil ou accompagnement d'enfants handicapés	265	2,2	4,3
Autre accueil ou accompagnement d'enfants et d'adolescents	69	0,6	1,8
Action sociale sans hébergement non classée ailleurs	3 438	28,9	27,9
Total	11 916	100,0	100,0

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Données 2008.

Le secteur social sans hébergement représente près de 12.000 salariés dans les associations de la région.

L'aide à domicile et l'aide par le travail proportionnellement sont plus présentes en Auvergne, contrairement à l'accueil de jeunes enfants, d'enfants et d'adolescents ou d'enfants handicapés.

Taille des associations dans le social sans hébergement

	Taille moyenne des associations	
	Régionale	Nationale
Aide à domicile	29,7	38,1
Accompagnement d'adultes handicapés ou de personnes âgées	5,9	13,5
Aide par le travail	49,4	60,7
Accueil de jeunes enfants	7,8	9,2
Accueil ou accompagnement d'enfants handicapés	17,7	24,6
Autre accueil ou accompagnement d'enfants et d'adolescents	9,8	23,4
Action sociale sans hébergement non classée ailleurs	14,2	14,8
Total	22,1	24,0

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Données 2008. Lecture : dans la région, les associations dans le secteur de l'aide à domicile occupent en moyenne 29,7 salariés (38,1 au national).

La taille moyenne des associations sociales sans hébergement est inférieure au repère national (22,1 contre 24 salariés). Tous les secteurs sont concernés, y compris l'aide à domicile et l'aide par le travail, plus présents dans la région et dans lesquels les associations sont de taille plus importante.



De l'intérêt d'une observation continue

Le réseau associatif Recherches & Solidarités dispose, dans le cadre d'une convention de coopération avec l'ACOSS-URSSAF et la MSA, des informations actualisées chaque année sur l'emploi associatif. Il suit également, en lien étroit avec les services du Journal officiel, l'évolution des créations d'associations.

Si nécessaire, les informations présentées ici peuvent être déclinées sur un plan départemental, ce qui permet d'observer les spécificités et les évolutions au plus près du terrain.

C'est ainsi que Recherches & Solidarités accompagne plusieurs observatoires en région ou en département, avec des partenaires associatifs (CRES, CPCA...), des services de l'Etat (directions régionales ou directions départementales), ou des collectivités (Conseils Régionaux ou Conseils Généraux).

Pour en savoir plus : iwanig.levaillant@recherches-solidarites.org

www.recherches-solidarites.org



Annexe 1 : Quelques définitions

- Le périmètre des associations regroupe 6 catégories juridiques de l'INSEE : les associations non déclarées (9210), les associations déclarées (9220), les associations d'utilité publique (9230), les associations de droit local (9260), les associations déclarées « entreprises d'insertion par l'économie » (9221) et les associations intermédiaires (9222).
- L'observation porte ici sur les établissements identifiés à partir de leur numéro SIRET, et non sur les entreprises. Ne sont pris en compte que les établissements ayant employé au moins un salarié au cours de l'année, autrement dit les établissements dont la masse salariale est strictement positive sur l'année examinée.
- Les emplois ne sont pas distingués selon qu'ils sont à temps partiel ou à temps complet, selon qu'ils sont à durée déterminée ou indéterminée. Ne sont pas comptés les salariés sans contrat (stagiaires par exemple).
- La masse salariale désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature.

Annexe 2 : Secteurs d'activités au regard de l'emploi

Cette répartition repose sur la nouvelle Nomenclature d'Activités Françaises (NAF) de l'INSEE, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008.

Hébergement médico-social	
Hébergement médicalisé pour personnes âgées	Code 8710A
Hébergement médicalisé pour enfants handicapés	Code 8710B
Hébergement médicalisé pour adultes handicapés et autres	Code 8710C
Hébergement social pour handicapés mentaux et malades mentaux	Code 8720A
Hébergement social pour toxicomanes	Code 8720B
Hébergement social pour personnes âgées	Code 8730A
Hébergement social pour handicapés physiques	Code 8730B
Hébergement social pour enfants en difficultés	Code 8790A
Hébergement social pour adultes et familles en difficultés et autre hébergement social	Code 8790B
Action sociale sans hébergement	
Aide à domicile	Code 8810A
Accueil ou accompagnement sans hébergement d'adultes handicapés ou de personnes âgées	Code 8810B
Aide par le travail	Code 8810C
Accueil de jeunes enfants	Code 8891A
Accueil ou accompagnement sans hébergement d'enfants handicapés	Code 8891B
Autre accueil ou accompagnement sans hébergement d'enfants et d'adolescents	Code 8899A
Action sociale sans hébergement non classée ailleurs	Code 8899B